

## LE SPPPY

Instance permanente d'information, d'échanges et de concertation dans le domaine de l'environnement et des risques, ses missions consistent à améliorer la connaissance et l'échange d'informations entre les différents membres, développer des actions concertées pour améliorer la portée de certaines actions réglementaires, travailler sur des champs non couverts par la réglementation et répondant à des besoins spécifiques locaux, contribuer à l'information du public, à la prise en compte de ses attentes et plus généralement au partage de la connaissance et des

compétences dans les différents domaines auxquels il choisit de s'intéresser. Il est co-présidé par le préfet de l'Isère et une personnalité publique locale.

### Il compte cinq commissions thématiques :

- Risques majeurs
- Qualité des milieux et biodiversité
- Air-énergie-climat
- Environnement-santé
- Aménagement du territoire et économie durables



## Lutter contre la prolifération du moustique tigre en Isère

Le moustique *Aedes albopictus* (dit "moustique tigre") est un moustique originaire d'Asie. Implanté depuis de nombreuses années dans les départements français de l'Océan Indien, en Métropole depuis 2004, il est désormais présent dans 30 départements, dont l'Isère où son aire de répartition progresse significativement chaque année.

De petite taille (plus petit qu'une pièce d'un centime d'euro), il est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté.



Le moustique tigre fait l'objet de surveillance car il peut, dans certaines conditions, transmettre le virus de la dengue, du chikungunya, du Zika et de la fièvre jaune.

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine, dans de petites quantités d'eau stagnante, et se déplace peu au cours de sa vie (il peut

faire de 100 à 200 mètres au cours de sa vie). Pour éviter sa prolifération, quelques gestes simples peuvent être effectués : **supprimer ou vider les récipients pouvant contenir de l'eau dans les jardins et sur les balcons, vider les vases, ranger à l'abri de la pluie les contenants pouvant recueillir de l'eau, etc.** Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile : ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques.

Pour se protéger des piqûres, il est important de porter des vêtements longs et de protéger ses pieds et chevilles ou d'utiliser un répulsif cutané. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est responsable de l'organisation de la veille sanitaire et des investigations épidémiologiques autour des cas avérés et suspects. L'ensemble des acteurs locaux (les conseils départementaux, les préfetures, les communes et les agglomérations concernées) sont également mobilisés pour lutter contre la prolifération du moustique tigre : ils sont regroupés au sein de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EID). Dans l'agglomération grenobloise, un Collectif associatif a été créé en mars 2016 : le collectif Actions Moustiques, et les premiers retours de l'EID montrent que là où le moustique tigre est traité avec l'aide des unions d'habitants, la gêne diminue très fortement. Une rencontre avec le député Olivier Veran a été organisée en décembre 2017 et a permis d'échanger des éléments de réflexion autour du moustique tigre, de la santé et des règles de construction.

Pour s'informer et/ou signaler le moustique tigre, la plateforme [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr) est également à disposition.

## LA COMMISSION ENVIRONNEMENT SANTÉ :

Les travaux de la commission environnement-santé du SPPPY peuvent couvrir un champ très large, s'étendant à l'ensemble des interactions

entre environnement et santé. Dès lors, les témoignages et initiatives présentées ci après n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils ont été retenus car répondant à l'actualité ou à des évolutions réglementaires significatives.

L'ensemble des témoignages fait l'objet de plus de détails sur le site du SPPPY : [www.spppy.org](http://www.spppy.org), rubrique Boîte à outils en environnement-santé

## COMITÉ ÉDITORIAL :

Nous remercions l'ensemble des membres du comité éditorial (Association des maires de l'Isère, ARS, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Chambre d'Agriculture de l'Isère, Conseil de développement du Grésivaudan, Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, DREAL, LAHGLO, SERA).

Si vous voulez nous rejoindre et/ou suggérer des thèmes / témoignages pour les prochains numéros, n'hésitez pas à contacter le SPPPY.

Standard : 04 76 69 34 34

[secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr)

[corinne.thievent@developpement-durable.gouv.fr](mailto:corinne.thievent@developpement-durable.gouv.fr)

Numéro 2 – Septembre 2018

Secrétariat du SPPPY

Unité départementale de l'Isère

Direction régionale de l'environnement,

de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

44, avenue Marcelin Berthelot

38030 GRENOBLE Cedex 2



Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise

# ENVIRONNEMENT-SANTÉ Lettre d'information

AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"

Organisation Mondiale de la Santé, 1999



## EDITO

Lionel BEFFRE,  
Préfet de l'Isère

En juin 1999, l'Organisation mondiale de la santé déclarait que "L'environnement est la clé d'une meilleure santé".

Afin de répondre à cette préoccupation, le Gouvernement met en œuvre depuis 2004 des Plans Nationaux Santé Environnement, déclinés ensuite au niveau régional. En Auvergne-Rhône-Alpes, le 3<sup>ème</sup> Plan Régional a été approuvé en avril 2018. Il constitue une feuille de route pour les prochaines années afin de promouvoir un environnement plus favorable à la santé et réduire les inégalités de santé. Il a également pour objectif de développer des politiques publiques cohérentes et efficaces, adaptées et coconstruites avec les territoires.

Dans le département de l'Isère, la territorialisation est déjà engagée et concerne l'ensemble des thématiques relatives à l'environnement et à la santé.

Comme pour toutes les politiques qu'il porte, l'Etat se doit d'être exemplaire. C'est pourquoi j'ai demandé à chaque chef de service de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des agents.

Le deuxième numéro de la lettre d'information de la commission environnement-santé du SPPPY est orienté vers l'actualité départementale en matière de qualité de l'air ambiant, de mobilité et de changements de comportements. Il aborde également la lutte contre l'ambrosie et le moustique tigre.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

## • NUMÉRO 2 • SEPT. 2018

Cette lettre a pour objectif d'aborder périodiquement les thématiques liées à l'environnement et à la santé, à la fois dans la région Auvergne-Rhône-Alpes mais également plus localement, en Isère et dans l'agglomération grenobloise, afin de mettre en avant des initiatives locales dans ce domaine et de partager les retours d'expérience.

## Troisième plan régional santé environnement (PRSE3) 2017 - 2021

Le PRSE 3 a été approuvé le 18 avril 2018 par le préfet de région, Stéphane BOUILLON, et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Docteur Jean-Yves GRALL.

Ce troisième plan s'inscrit dans le prolongement des deux précédents. Il constitue une feuille de route pour les quatre prochaines années pour l'ensemble des acteurs locaux : Préfet et services de l'Etat, collectivités territoriales, associations...

Elaboré tout au long de l'année 2017, notamment au travers des conférences régionales santé environnement, il se veut réaliste, pragmatique et inspirant.

Articulé autour de 2 objectifs stratégiques (faire progresser la promotion de la santé par l'environnement au niveau régional et réduire les inégalités territoriales) et 3 axes (développer les compétences en matière de santé environnement, contribuer à réduire les surexpositions environnementales et améliorer la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques territoriales à vocation économique, sociale ou environnementale), il est décliné en 19 actions parmi lesquelles la lutte contre l'ambrosie, l'implication toujours plus forte des acteurs sur la qualité de l'air intérieur, l'approche collective autour du changement climatique.

Il suppose désormais l'implication de tous les partenaires (certains sont déjà très investis mais d'autres relations sont à construire notamment au niveau des territoires), une animation et un pilotage solides et pérennes, des pilotes motivés et ambitieux, et une communication structurée et efficace.

Le SPPPY est pilote de l'action 18 : Favoriser l'implication des citoyens dans les prises de décisions. Le territoire du SCOT grenoblois va servir de "laboratoire expérimental" pour favoriser cette dynamique d'acteurs, le partage d'actions concrètes et efficaces en santé environnement et une implication citoyenne optimale.



## ACTUALITÉS NATIONALES

- Lancement par la secrétaire d'État Brune POIRSON du site [www.agenda-2030.fr](http://www.agenda-2030.fr), visant à informer et sensibiliser à l'Agenda 2030 : il s'agit du programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté en septembre 2015 par les 193 États membres de l'ONU.
- 1<sup>er</sup> juin 2018 : Nicolas HULOT dévoile le plan national de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique.
- 27 juin 2018 : arrêté portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arr-te/2018/6/27/SSAP1817819A/jo/texte>
- 4 juillet 2018 : lancement du plan Biodiversité à l'occasion du premier comité interministériel pour la biodiversité. Ce plan organisé selon 3 grands axes sera doté dès 2019 d'un fonds de 100 MEuros.
- 4<sup>ème</sup> Journée Nationale de la qualité de l'Air le 19 septembre 2018.
- Assises nationales pour la Qualité de l'Air les 9 et 10 octobre 2018 à Paris

## La feuille de route économie circulaire est disponible !

Fruit de cinq mois de travaux ayant associé les différentes parties prenantes et le public via une consultation en ligne, la feuille de route pour l'économie circulaire présente un ensemble de mesures permettant d'opérer la transition pour passer d'un modèle économique linéaire – extraire, produire, consommer, jeter – à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation et la réduction du gaspillage.

Toutes les informations sur le site :

<https://www.consultation-economie-circulaire-gouv.fr/la-feuille-de-route-economie-circulaire>

## ACTUALITÉ LOCALE

- Visite le 13 avril 2018 de Nicolas HULOT à Grenoble, pour présenter la feuille de route qualité de l'air. Rencontre également avec les acteurs du projet GREnoble Alps Together puis visite du chantier BIOMAX, future centrale à bois de la Métropole.

Le 30 mai 2018, rencontre publique avec Jacques WIART, conseiller municipal de Grenoble et auteur du livre :

**Etat de l'environnement dans l'agglomération grenobloise.** Les défis à relever (Editions Campus Ouvert). Cette conférence était à l'initiative de l'association LAHGLO, en partenariat avec l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), l'association GENTIANA, Grenoble Alpes Métropole et la réserve communale de défense civile de la commune de Champ-sur-Drac.



Elle a permis à la fois à chacun de s'approprier les informations pour se construire une opinion personnelle solide et éclairée et devenir actif et engagé dans la vie et les enjeux de notre cité et de soutenir une association d'édition locale, les Editions Campus Ouvert, et un ouvrage à but non lucratif (droits d'auteurs reversés à la FRAPNA et la MNEI).

## AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR DANS L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

La qualité de l'air est aujourd'hui un enjeu sanitaire de dimension mondiale. Pour répondre à la fois aux injonctions de la Commission européenne et à une plainte de l'association France Nature Environnement, le Conseil d'État a demandé au Gouvernement en juillet 2017 de prendre toutes les mesures nécessaires pour ramener les concentrations en dioxyde d'azote et en particules fines PM10 dans l'air ambiant en dessous des valeurs limites réglementaires. Le ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas HULOT, a demandé à son tour aux préfets des départements concernés par des dépassements, comme en Isère, de rédiger une feuille de route "opérationnelle et multi-partenariale" en faveur de la qualité de l'air dans l'agglomération pour le printemps 2018.

Pilotée par la préfecture de l'Isère épaulée par l'unité départementale de la DREAL, l'élaboration de la feuille de route grenobloise a mobilisé les collectivités Grenoble Alpes Métropole, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, la communauté de communes du Pays du Grésivaudan, la Ville de Grenoble et le département de l'Isère, l'établissement public du SCOT de la région grenobloise, le Syndicat Mixte des Transports en Commun, GRDF et l'Union des Industries Chimiques, ainsi que l'ARS et la DDT. ATMO Auvergne-Rhône-Alpes a apporté son expertise en matière de modélisation. 9 actions complémentaires aux 22 mesures du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) en vigueur depuis 2014 ont été retenues. Elles visent à réduire à la fois les émissions d'oxydes d'azote et de particules fines.

Lors de sa visite à Grenoble, Nicolas HULOT a salué la qualité du travail collectif réalisé. Les fiches sont consultables à l'adresse suivante :

[https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/feuilles-de-route-qualite-de-lair\\_208822#6/44.214/6.284](https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/feuilles-de-route-qualite-de-lair_208822#6/44.214/6.284)

Plus d'informations sur la qualité de l'air :

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr>



Deux exemples de fiches-actions :

### 1 • Vers des changements de comportement en matière de mobilité

Dans la région grenobloise, les transports routiers sont responsables de 66 % des émissions d'oxydes d'azote et 20 % des émissions de particules fines ; ils sont en outre responsables de la surexposition des populations résidant en proximité immédiate des grandes voiries routières. Pour agir sur les transports routiers, 3 leviers sont activables :

- 1/ la réduction des volumes de trafic,
- 2/ le renouvellement technologique du parc de véhicules,
- 3/ l'optimisation de la vitesse de circulation et de la fluidité du trafic.

Les zones peu denses de la région grenobloise ne pourront pas faire l'objet d'une augmentation importante de l'offre de transports en commun : cela ne serait pertinent ni écologiquement ni économiquement. En revanche il est possible d'offrir aux habitants de nouvelles solutions de mobilité. C'est l'objet de la fiche 3 de la feuille de route, qui propose d'optimiser l'utilisation des véhicules personnels avec la mise en place par exemple du covoiturage et du stop organisé en territoires de montagne et périurbains et l'autopartage en milieu urbain.

La fiche 4 propose quant à elle des alternatives à la voiture avec le vélo, très pertinent pour les déplacements de courte ou moyenne distances avec assistance électrique, le bus et la marche qui autorisent des libertés de mouvement dans l'espace public. Dans ce cadre, LAHGLO a également conduit l'initiative "Rallye Grand Sud" avec le soutien du SMTC afin de promouvoir la pratique de l'Auto Stop Organisé.

### 2 • La zone à faibles émissions pour la logistique urbaine

La ville de Grenoble et la Métropole sont engagées dans la mise en place d'une zone à faibles émissions pour les poids lourds et les véhicules légers, à l'état expérimental depuis janvier 2017 et qui devrait être confirmée et élargie à des communes supplémentaires dans les prochains mois. L'identification des véhicules est réalisée à partir des certificats de qualité de l'air (Crit'Air).

La communication et l'accompagnement au changement seront un des facteurs clefs de la réussite du projet : faire connaître et partager par les habitants et professionnels de l'agglomération les objectifs de la zone à faibles émissions qui vise avant tout à améliorer la qualité de l'air et la santé des habitants, mais aussi réfléchir à l'accompagnement nécessaire des personnes qui possèdent des véhicules anciens (un dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules moins polluants, à destination des professionnels, a déjà été mis en place par la Métro).



## LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous

L'ambrosie est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant : les symptômes développés peuvent être rhinite, écoulement nasal, trachéite, toux, conjonctivite, urticaire ou eczéma, voire un processus inflammatoire chronique (asthme).

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la plus touchée de France, et l'impact de ce pollen est en pleine augmentation. "Nous avons démontré, dans les zones fortement infestées, un doublement de pourcentage de personnes allergiques à l'ambrosie, de 11 % à 21 %, au cours des dix dernières années", témoigne l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ARS organise donc la lutte contre cette plante allergisante en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire, avec les priorités suivantes :

- améliorer les compétences permettant de connaître et reconnaître la plante. Pour lutter contre l'ambrosie, la première action à réaliser est d'arracher et détruire chaque plant identifié avant sa floraison.
- mobiliser les acteurs de la lutte : un réseau de référents de terrain, si possible à l'échelle des communes,
- développer des outils de gestion de la plante,
- mieux connaître ses effets sur la santé,
- mesurer et cartographier les quantités de pollen,
- mieux préparer son développement et faire baisser le stock de graines dans les champs agricoles.

## LES TRANSPORTS EN COMMUN DANS L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

Depuis 1973, le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) de la région grenobloise est l'entité publique qui gère les mobilités à l'échelle de la métropole grenobloise (49 communes).

La Sémitag exploite le réseau du SMTC sous la marque TAG. Le réseau TAG ne cesse de s'élargir afin d'apporter à tous les habitants une offre de transports publics efficace quels que soient leur quartier ou commune de résidence. Pour cela, des mesures concrètes d'amélioration concerneront, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018, les liaisons entre Vizille/Saint Martin d'Uriage/Gières/Saint Martin d'Hères campus et Domène/Montbonnot/Innovalée. A partir de septembre 2018 également, 48 nouveaux bus et autocars alimentés en gaz naturel (Bio GNV issu de la station d'épuration Aquapole) seront mis en service. A l'horizon 2021, la ligne chrono 1 sera prolongée jusqu'à Montbonnot (en partenariat avec le Grésivaudan).

Toutes les informations utiles pour les usagers du SMTC et de la SEMITAG sont disponibles sur le site web Métromobilité avec les horaires de toutes les lignes de transports TAG, TER et TRANISERE, la carte des perturbations en temps réel des conditions de circulation sur l'ensemble des réseaux de l'agglomération grenobloise (routier, cyclable et transports en commun), le « prochain passage » d'un bus ou tramway, un calculateur d'itinéraire multi-modal en temps réel, un service d'alerte qui permet d'être informé des éventuelles perturbations sur les trajets habituels par mail ou par téléphone, et à la fréquence demandée par l'utilisateur.

Vous retrouverez Métromobilité :

sur internet : [www.metromobilite.fr](http://www.metromobilite.fr) ;

sur twitter : <https://twitter.com/metromobilite> ; sur votre smartphone en téléchargement



Dans ce cadre, elle a mis en place depuis 2014, avec ses partenaires (notamment Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, le réseau national de surveillance aérobiologique et le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes) la plateforme interactive "Signalement Ambrosie" maintenant étendu à toute la France et organisée autour d'une application smartphone servant à géolocaliser l'ambrosie directement sur le terrain mais également autour d'un site de cartographie internet, la plateforme permet au grand public d'être acteur de la lutte et de contribuer au repérage mené par les collectivités.

La présence d'ambrosie peut également être signalée par courrier électronique [contact@signalement-ambrosie.fr](mailto:contact@signalement-ambrosie.fr) ou par téléphone : 0 972 376 888.

En 2017, près de 7 699 signalements en Auvergne Rhône-Alpes et 1 706 en Isère ont été réalisés et par conséquent gérés.